

COMMUNE
DE
CHARETTE
38390

Séance du 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge PUYPE, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 10
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SURNON Francis, CROZAT Charles, COMBET Christophe, VIGIER Gwendoline, VEGNANT Karine, DUPUI Jean-Baptiste

Date de :

- La convocation : 02/04/2026
- l'affichage : 02/04/2026

Absent(s) excusé(es) : Caroline TURNER (procuration à Serge PUYPE)

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de communes des Balmes Dauphinoise, du Pays des Couleurs et de l'Isle Crémieu au 1^{er} janvier 2017 en la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération 145-2021 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné portant création et composition de la CLECT ;

Considérant que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Après délibération, le conseil municipal :

- **ELIT** les représentants suivants :
 - **Caroline TOURNIER, en tant que titulaire,**
 - **Karine VEGNANT, en tant que suppléant**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Pascale CLEYET

Le Maire

Serge PUYPE

